

**Avenant au protocole d'accord conclu le 30 juin 2005 entre la Ville de Paris et
l'Union d'économie sociale pour le logement
relatif à la mise en œuvre du concours « 1 % Relance » en 2009**

Le présent avenant au protocole d'accord est passé entre :

- La Ville de Paris représentée par M. Jean Yves MANO, adjoint au Maire de Paris, chargé du logement,

Et

- L'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL) représentée par M. Jérôme BÉDIER, Président.

La Ville de Paris et l'UESL ont conclu le 30 juin 2005 un protocole d'accord pour la mise en œuvre du concours « 1 % Relance », dont les modalités d'application ont été revues par les avenants du 12 avril 2006, du 22 juin 2007 et du 9 juillet 2008.

Le bilan tiré de quatre années d'application montre que les objectifs poursuivis par les signataires ont été respectés.

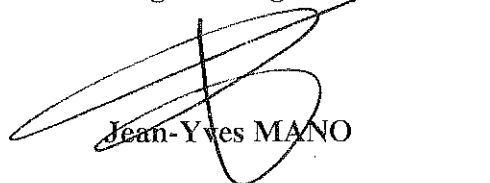
Par le présent avenant, la Ville et l'UESL entendent donc confirmer les termes de l'accord, en reconduisant pour 2009 les dispositions décrites dans l'avenant du 9 juillet 2008, dont notamment :

- 20% en moyenne des logements familiaux PLUS/PLAI hors champs d'intervention de l'ANRU seraient réservés pour une durée de 40 ans par le 1% Logement, en contrepartie d'une participation au financement de l'opération sur la base d'une subvention de 60 000 € par logement réservé ;
- Pour les structures collectives, le financement du 1% Logement s'effectue sur la base d'un prêt de 90 000 € par place réservée au taux de 1% l'an sur une durée de 40 ans sans différé d'amortissement, correspondant ainsi à 30 000 € d'équivalent subvention.

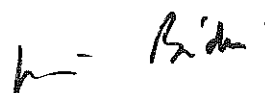
Pour 2009, l'enveloppe réservée à la Ville au sein de la dotation de la région Ile-de-France est fixée à 30 millions d'euros en subvention, y compris les prêts accordés pour le financement des structures collectives représentant une enveloppe maximale de 6 millions d'euros d'équivalent subvention pour les logements foyers. En octobre 2009, un bilan de l'engagement de ces financements sera effectué entre la Ville et l'UESL de façon à pouvoir procéder à d'éventuels redéploiements.

Fait à Paris en double exemplaires, le 14/09/2009

L'adjoint au Maire de Paris
Chargé du Logement


Jean-Yves MANO

Le Président de l'UESL



Jérôme BÉDIER